



SYNDICAT DES AGENTS DE LA VILLE DE GRENOBLE

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DES ECOLES (SNUDI)

Contre l'application du décret sur les "rythmes scolaires" ! Pour son abrogation !

**Pour la défense de nos statuts et de nos garanties statutaires,
Pour la défense de nos conditions de travail,
Pour la préservation des missions de l'Ecole publique.**

**Sous le prétexte d'améliorer les "rythmes scolaires" pour "le bien-être de l'enfant",
les missions des personnels sont redéfinies :
c'est tout le fonctionnement de l'Ecole publique qui est chamboulé !**

Les instances consultatives nationales ont donné un avis négatif très majoritaire aux textes ministériels. Le 12 février, la grève a été massive dans tout le pays... A peine 20% des communes se sont engagées sur les nouveaux "rythmes scolaires" à la rentrée prochaine - en Isère moins de 10% (50 communes)...

Contre la désapprobation générale, le ministre et les maires de quelques grandes villes persistent. De ce fait, les relations de confiance entre les municipalités et les personnels des écoles sont

remises en cause, et des mécontentements, voire des conflits, apparaissent. C'est le cas à Grenoble.

Les syndicats FORCE OUVRIERE (territoriaux de Grenoble et SNUDI) proposent aux enseignants et aux personnels municipaux et intercommunaux intervenant dans les écoles de Grenoble de s'organiser pour faire échec aux projets de "réorganisation" en cours.

Réunion mercredi 19 juin, 9h00 - 12h00

école maternelle Diderot

22 rue Diderot (face au bâtiment EDF le long du Drac)

Quels sont les besoins dans les écoles ?

Recruter massivement sur des postes statutaires pour :

- ◆ ***ouvrir toutes les classes indispensables,***
- ◆ ***cesser de fermer des classes et des écoles,***
- et ainsi en finir avec les classe surchargées.***
- ◆ ***nommer des remplaçants en nombre suffisant.***
- ◆ ***recruter une Atsem à temps plein par classe maternelle,***
- et des ATSEM remplaçantes en nombre suffisant.***

Qu'est-ce que l'application du décret sur les "rythmes scolaires" changerait dans les écoles maternelles et élémentaires ?

Il constitue en fait l'article 1 du projet de loi de "refondation de l'école".

Ce n'est pas un retour aux 4 jours et demi de classe, mais une adaptation des décrets Darcos. Avant, les élèves avaient 26 heures de cours par semaine. Depuis 2008, ils ont 24 heures de cours réparties sur 8 demi-journées. Monsieur Peillon voudrait les répartir sur 9 demi-journées.

Le décret prévoit que le directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN) arrête des horaires et des emplois du temps différents d'un territoire à l'autre, d'une commune à l'autre, d'un quartier à l'autre, d'une école à l'autre... sur la base des propositions des conseils municipaux, en application du Projet éducatif territorial (PEdT), décidé notamment en fonction des ressources financières, différentes d'une commune à l'autre.

Les "rythmes (donc les horaires) scolaires" et les activités seraient totalement dépendants des "choix éducatifs" territoriaux. C'est la "territorialisation" de l'école publique contre l'égalité du droit à l'instruction sur tout le territoire de la République, quels que soient la commune, le quartier...

Cette confusion entre péri-scolaire et scolaire est aggravée par la possibilité donnée aux municipalités d'utiliser les locaux scolaires pour les activités péri-éducatives - parfois payantes.

Le décret permet qu'une partie des obligations de service des enseignants soit "en lien avec le PEdT". C'est une remise en cause de leur statut.

Pour alléger le budget des communes, le gouvernement a relevé les taux d'encadrement des activités éducatives :

- avant 6 ans : de 10 à 14 enfants par adulte,
- après 6 ans : de 14 à 18 enfants par adulte.

À Grenoble, depuis que le projet de la municipalité prend forme, l'inquiétude fait petit à petit place à la colère, et pas seulement chez les enseignants.

Tous les agents territoriaux intervenant dans les écoles, tous les animateurs (personnels municipaux ou intercommunaux) seraient impactés. "Redéfinition des missions" et "refonte des métiers" sont annoncées : les statuts et les conditions de travail sont menacés.

Les ATSEM ont fait leur compte : le temps de présence péri-scolaire passerait de 10 heures à 17 heures 20 minutes par semaine, ce qui conduirait inévitablement à transférer des temps de classe en temps éducatif. Lors de la réunion du 10 avril, plusieurs d'entre elles ont rappelé qu'elles n'étaient pas formées pour concevoir des activités. De plus, il est prévu de décaler les horaires pour mettre en place des activités éducatives à la fin d'une journée de presque 9 heures de présence avec les enfants... Ce serait complètement contre-productif !

***"L'intérêt des enfants" ne peut pas être respecté
si les personnels qui les instruisent ou les éduquent ne sont pas respectés.***

**Il est encore temps
d'éviter une année scolaire qui s'annonce catastrophique à tous égards :**

**il est encore temps pour les élus de Grenoble
de renoncer à mettre en place la "réforme" en septembre 2013 !**